



**Délibération n°2024-190**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 19 décembre 2024)**

Date de convocation : 05/12/2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 25  
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 19 décembre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCCQ Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

**Absents ou excusés** : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, Mme CLAVIER Hélène, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent

**Pouvoirs** : M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel  
Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle  
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul  
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane  
M. ESQUER Philippe Claude donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole  
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

**Secrétaire de séance** : M. CARRERE Jean-Bernard

**OBJET** : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU TRAITEMENT DES DECHETS DU BASSIN EST DU BEARN (VALOR BEARN)

**RAPPORTEUR** : Fernand MARTIN, Vice-Président

Par courrier du 10 juillet 2024, la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) a demandé officiellement son adhésion à Valor Béarn, motivée par sa situation géographique, la proximité des installations et les conclusions d'une étude territoriale et d'un travail préalable de fonds depuis plusieurs années avec le syndicat.

Pour mémoire 11 communes adhérentes à cette intercommunalité sont des Pyrénées-Atlantiques.

Valor Béarn a approuvé par délibération du 3 décembre (ci-annexée) l'adhésion de la CCAM et de modifier les statuts du syndicat en ce sens.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur les statuts modifiés proposés, joints en annexe.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 064-246400337-20241219-D2024\_190-DE



Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

**PREND ACTE** des décisions du syndicat Valor Béarn concernant l'intégration de la CCAM dans son périmètre d'action,

**VALIDE** les nouveaux statuts proposés par Valor Béarn par délibération du 3 décembre 2024.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

